



Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E04.00

Date d'émission: 05/02/2018

Blend Version: 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)
Code du produit : W54179

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit de nettoyage
Produit d'entretien.
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents dispersants d'aérosol

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas - Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|----------|---|---------------------------------------|-------------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1 H222;H229
Acute Tox. 4 (Dermal) H312
Acute Tox. 4 (Inhalation:gas) H332
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H335
STOT RE 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

reaction mass of ethylbenzene and xylene

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation, oral).

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:(Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents):

| Composant | % |
|----------------------------|-------|
| hydrocarbures aromatiques | >=30% |
| hydrocarbures aliphatiques | <5% |

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % w | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|--------------------------------------|--|
| reaction mass of ethylbenzene and xylene | (N° CE) 905-588-0 (N° REACH) 01-2119488216-32 | 50 - 75 | Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 |
| Propane | (N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21 | 20 - 25 | Flam. Gas 1, H220 |
| Acétone | (N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° Index) 606-001-00-8 (N° REACH) 01-2119471330-49 | 10 - 20 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |
| 2-butoxyéthanol | (N° CAS) 111-76-2 (N° CE) 203-905-0 (N° Index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36 | 2,5 - 5 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 |
| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques | |
| reaction mass of ethylbenzene and xylene | (N° CE) 905-588-0 (N° REACH) 01-2119488216-32 | (C >= 10) STOT RE 2, H373 | |

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation | : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Puisqu'il s'agit d'un conditionnement en aérosol, l'ingestion de grandes quantités est improbable. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation | : Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination. Nausées. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Enflure de la peau. Teint rouge. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Risque de pneumonie aspiratoire. Risque d'œdème pulmonaire. |
| Symptômes chroniques | : La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------|--|
| Danger d'incendie | : Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. |
| Danger d'explosion | : Aucun danger d'explosion direct. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des contenants clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. des vêtements de protection. |
| Procédures d'urgence | : Délimiter la zone de danger. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Rester du côté d'où vient le vent. Eviter que le produit ne s'écoule vers les points bas. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Nettoyer les vêtements contaminés. |

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|----------------------|------------------|
| Procédures d'urgence | : Aérer la zone. |
|----------------------|------------------|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------|---|
| Pour la rétention | : Endiguer et contenir l'épandage. Recueillir le produit répandu. |
|-------------------|---|

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conforme à la réglementation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- Température de stockage : <= 45 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Informations sur le stockage en commun : Stocker séparément.
- Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Local à l'épreuve du feu. Ventilation au niveau du sol.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conforme à la réglementation. Etiquetage selon.
- Matériaux d'emballage : Aérosol.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Propane (74-98-6)

Belgique Valeur seuil (ppm) 1000 ppm

Acétone (67-64-1)

| | | |
|----------|--|------------------------|
| UE | IOELV TWA (mg/m ³) | 1210 mg/m ³ |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 500 ppm |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 1210 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 500 ppm |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | 2420 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | 1000 ppm |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³) | 1210 mg/m ³ |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 8H (ppm) | 510 ppm |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³) | 2420 mg/m ³ |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 15MIN (ppm) | 1020 ppm |
| Hongrie | AK-érték | 1210 mg/m ³ |
| Hongrie | CK-érték | 2420 mg/m ³ |

2-butoxyéthanol (111-76-2)

| | | |
|----------|-----------------------------------|-----------------------|
| UE | IOELV TWA (mg/m ³) | 98 mg/m ³ |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 20 ppm |
| UE | IOELV STEL (mg/m ³) | 246 mg/m ³ |
| UE | IOELV STEL (ppm) | 50 ppm |
| UE | Notes | Skin |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 98 mg/m ³ |

Air Intake & Carbuettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2-butoxyéthanol (111-76-2)

| | | |
|----------|--|-----------------------|
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 20 ppm |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | 246 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | 50 ppm |
| France | VLE(mg/m ³) | 246 mg/m ³ |
| France | VLE (ppm) | 50 ppm |
| France | VME (mg/m ³) | 49 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 10 ppm |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³) | 100 mg/m ³ |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 8H (ppm) | 20 ppm |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³) | 246 mg/m ³ |
| Pays-Bas | Grenswaarde TGG 15MIN (ppm) | 50 ppm |
| Hongrie | AK-érték | 98 mg/m ³ |
| Hongrie | CK-érték | 246 mg/m ³ |

reaction mass of ethylbenzene and xylene

DNEL/DMEL (Travailleurs)

| | |
|---|----------------------------------|
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 442 mg/m ³ |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 442 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 212 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 221 mg/m ³ |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 221 mg/m ³ |

DNEL/DMEL (Population générale)

| | |
|---|-----------------------------------|
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 260 mg/m ³ |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 260 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, orale | 12,5 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 65,3 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 125 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 65,3 mg/m ³ |

PNEC (Eau)

| | |
|--------------------------------------|------------|
| PNEC aqua (eau douce) | 0,327 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,327 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 0,327 mg/l |

PNEC (Sédiments)

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| PNEC sédiments (eau douce) | 12,46 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 12,46 mg/kg poids sec |

PNEC (Sol)

| | |
|----------|----------------------|
| PNEC sol | 2,31 mg/kg poids sec |
|----------|----------------------|

Acétone (67-64-1)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

| | |
|---|----------------------------------|
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 2420 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 186 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 1210 mg/m ³ |

DNEL/DMEL (Population générale)

| | |
|---|---------------------------------|
| A long terme - effets systémiques, orale | 62 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 200 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 62 mg/kg de poids corporel/jour |

PNEC (Eau)

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| PNEC aqua (eau douce) | 10,6 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 1,06 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 21 mg/l |

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acétone (67-64-1)

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 30,4 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 3,04 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 29,5 mg/kg poids sec |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 100 mg/l |

2-butoxyéthanol (111-76-2)

| | |
|---|----------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 89 mg/kg de poids corporel/jour |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 1091 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 125 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 98 mg/m ³ |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 246 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 89 mg/kg de poids corporel |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 426 mg/m ³ |
| Aiguë - effets systémiques, orale | 26,7 mg/kg de poids corporel |
| A long terme - effets systémiques, orale | 6,3 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 59 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 75 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 147 mg/m ³ |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 8,8 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,88 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 9,1 mg/l |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 34,6 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 3,46 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 2,33 mg/kg poids sec |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 463 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Équipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Polyalcool vinylique (PVA). Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Autres informations : Temps de rupture : >30'. Épaisseur du matériau des gants >0.1 mm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aérosol.

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|--|-----------------------------------|
| Couleur | : Aucune donnée disponible |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| indice de réfraction | : |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 56,5 - 173 °C |
| Point d'éclair | : < 0 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique @20°C | : 856,5 kg/m ³ @ 20 °C |
| Solubilité | : Partiellement soluble. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Log Kow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique @40°C | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique @40°C | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité | : |
| Viscosité Index | : |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|---|
| Teneur en COV | : 100 % |
| Indications complémentaires | : Propriétés physiques et chimiques du produit active sans gaz. Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Cutané: Nocif par contact cutané. Inhalation:gaz: Nocif par inhalation.

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

ATE CLP (voie cutanée) 1762,821 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (gaz) 7692,308 ppmv/4h

reaction mass of ethylbenzene and xylene

DL50 orale rat 3523 mg/kg de poids corporel F344/N

DL50 cutanée lapin 12126 mg/kg de poids corporel New Zealand White

ATE CLP (voie orale) 3523 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (voie cutanée) 1100 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (gaz) 4500 ppmv/4h

ATE CLP (vapeurs) 11 mg/l/4h

ATE CLP (poussières, brouillard) 1,5 mg/l/4h

Acétone (67-64-1)

DL50 orale rat 5800 mg/kg Sprague-Dawley

DL50 cutanée lapin > 15800 mg/kg New Zealand White

CL50 inhalation rat (mg/l) 76 mg/l/4h Carworth Farms-Nelson

ATE CLP (voie orale) 5800 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (vapeurs) 76 mg/l/4h

ATE CLP (poussières, brouillard) 76 mg/l/4h

2-butoxyéthanol (111-76-2)

DL50 orale rat 1746 mg/kg de poids corporel COBS, CD, BR

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

DL50 cutanée lapin 24h 435 mg/kg de poids corporel New Zealand White

CL50 inhalation rat (mg/l) 2,2 mg/l/4h Fischer 344

ATE CLP (voie orale) 1746 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (voie cutanée) 1100 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (vapeurs) 2,2 mg/l/4h

ATE CLP (poussières, brouillard) 2,2 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation, oral).

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Peut avoir un effet narcotique, à forte concentration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

reaction mass of ethylbenzene and xylene

CL50 poisson 1 > 2,6 mg/l @96h

CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 2,2 mg/l

Acétone (67-64-1)

CL50 poisson 1 96h 5540 mg/l oncorhynchus mykiss

CE50 Daphnie 1 48h 7635 mg/l Daphnia cucullata

NOEC chronique algues 8d 530 mg/l microcystis aeruginosa

2-butoxyéthanol (111-76-2)

CL50 poisson 1 96h 1464 mg/l Oncorhynchus mykiss

CE50 Daphnie 1 48h 1800 mg/l Daphnia magna

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2-butoxyéthanol (111-76-2)

CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 911 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu) 72h 88 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Persistance et dégradabilité Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Acétone (67-64-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétone (67-64-1)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Potentiel de bioaccumulation Peu bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Acétone (67-64-1)

Ecologie - sol Devrait être très mobile dans le sol.

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Ecologie - sol Faible adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Eliminer en centre de traitement agréé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AEROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AEROSOLS, 2.1, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 2

Risque subsidiaire (IMDG) : 2.1

Risque subsidiaire (IATA) : 2.1

Etiquettes de danger (ADR) : 2.1



Air Intake & Carbuettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F
Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D
Quantités limitées (ADR) : 1I

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203
Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

| | |
|-------------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) | Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation:gas) | Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aerosol 1 | Aérosol, catégorie 1 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Gas 1 | Gaz inflammables, Catégorie 1 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 |

Air Intake & Carburettor Cleaner (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|-----------|--|
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit